



N°44
08/12/2022



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FREDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FREDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Céréales à paille

- **Stades phénologiques** : de levée à tallage.
- **Pucerons** : présents dans les parcelles, mais activité ralentie.
- **Cicadelles** : risque faible à nul.
- **Limaces** : activité très faible.
- **Autre bioagresseur** : dégâts de cirphis des prairies.

Céréales à paille

• Stades phénologiques

Les stades observés dans les parcelles sont :

- Pour les orges : début à fin tallage (BBCH21 à 29).
- Pour les blés : 2-3 feuilles à début tallage (BBCH11-12 à 21) suivant la période des semis.

• Pucerons vecteurs de viroses (*Sitobion avenae*, *Rhopalosiphum padii*, *Metopolophium dirrhodum*)

Rappel : les pièges pucerons permettent de surveiller les vols des pucerons, mais ils ne permettent pas de connaître le taux d'infestation d'une parcelle. Il est indispensable de faire des observations (comptage des plants infestés) directement au champ avant toute intervention.

Localisation des pièges pucerons/cicadelles du réseau Vigie Virose® :

Sur blé : Idron-Ousse-Sendets (64), Castétis (64), Langon (33), Cessac (33), Maupas (32)

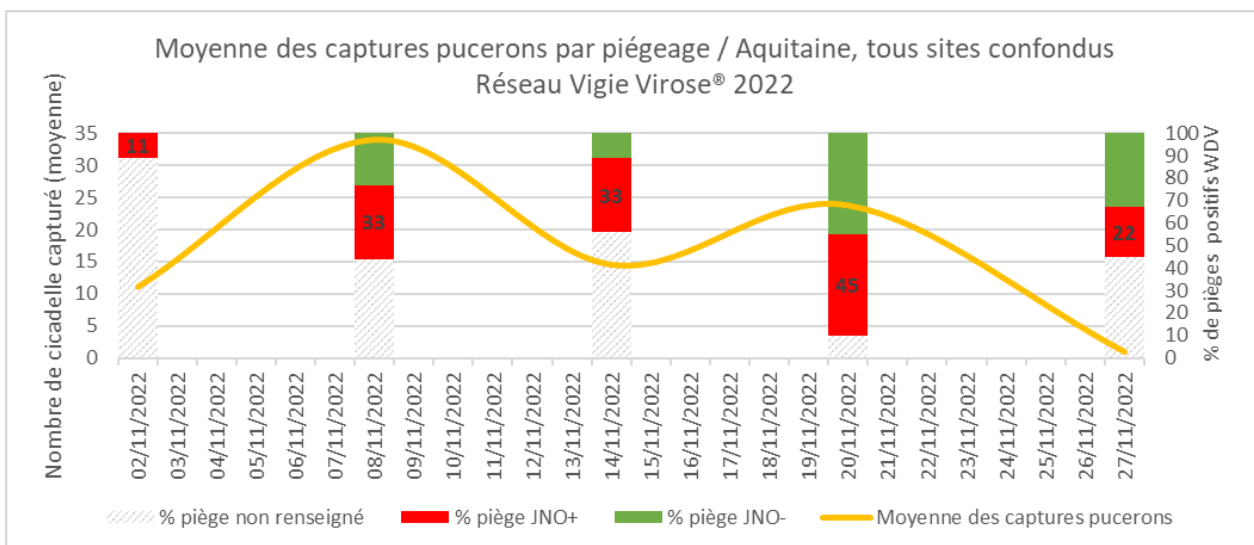
Sur orge : Ychoux (40), Marcheprime (33), Panjas (32)

Vol des pucerons :

Le réseau de piégeage Vigie Virose® montre une activité de vol importante sur les 20 premiers jours de novembre, activité en lien avec les températures douces de cette période. Les vols tendent à baisser depuis la baisse des températures.

Présence des pucerons dans les parcelles :

Des pucerons aptères sont toujours observés dans les parcelles (orges et blés tendres), sous forme de petites colonies.



Période de risque : dès la levée (BBCH 09) jusqu'à fin tallage (BBCH 29) et/ou baisse des températures significatives.

Observations : pucerons à observer sur 10 plantes consécutives à 5 endroits différents de la parcelle :

- Dès la levée.
- Par beau temps, au moment où les températures sont les plus élevées (fin de matinée et début d'après-midi). Si les observations se font dans des conditions moins favorables, bien regarder au pied du feuillage, dans les replis des feuilles, pour ne pas sous-estimer le risque.
- Faire des observations sur les zones les plus à risque : zones abritées, bandes enherbées, jachères, maïs.
- Vérifier également la présence d'auxiliaires : une forte présence d'auxiliaires peut détruire de façon significative les populations de pucerons.

Seuil indicatif de risque : 10 % des plantes colonisées par des pucerons ou présence de pucerons relevée pendant 10 jours consécutifs.

Évaluation du risque

Avec la baisse des températures, l'activité des pucerons ralentit (arrêt des vols et multiplication moins importantes). Les populations de pucerons sont tout de même à surveiller, surtout si un redoux est annoncé.

Pour les semis plus tardifs (fin novembre/décembre), le risque est plus faible.

Rappel : les céréales infectées par des viroses transmises par les pucerons à l'automne ne montreront des symptômes qu'en sortie d'hiver. Une fois les symptômes présents aucune méthode de lutte n'existe.

📖 Consultez la fiche « [Pucerons des céréales](#) » du Guide de l'Observateur

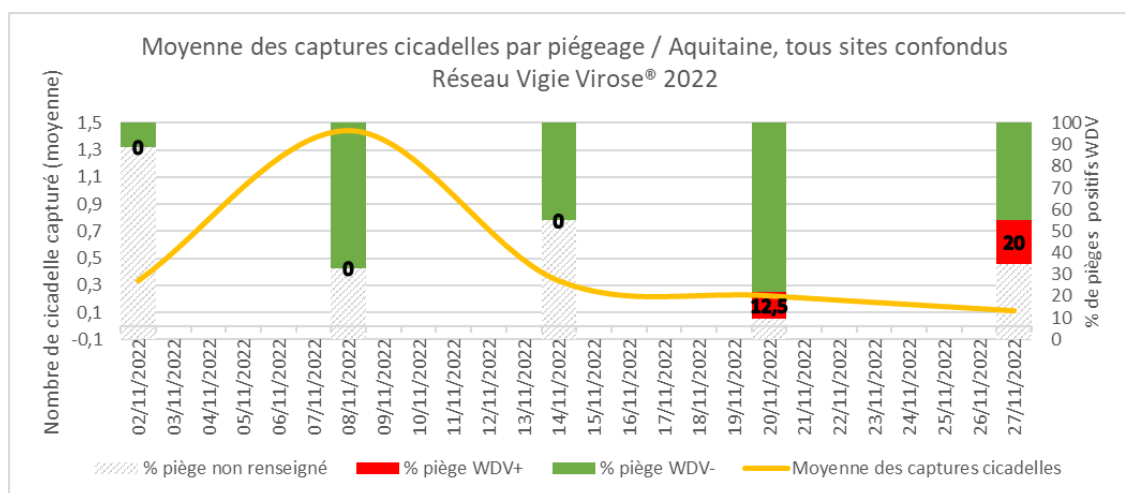
📖 Consultez la fiche « [Jaunisse nanisante de l'orge](#) » du Guide de l'Observateur

Méthodes alternatives :

- Utiliser des variétés tolérantes lorsqu'elles existent.
- Privilégier des semis plus tardifs.

• Cicadelle vectrice de la maladie des pieds chétifs (*Psammotettix alienus*)

Un faible pic d'activité des cicadelles a été enregistré autour du 8 novembre, les captures sont restées assez basses par la suite.



Période de risque : de levée à 3 feuilles (BBCH 09 à 13).

Seuil indicatif de risque :

- Par piégeage (plaque engluée jaune) : au-delà de 30 captures hebdomadaires, risque élevé.
- Sans piégeage (observation directe en parcelle lors de journée chaude, ensoleillée et sans vent) : si sur 5 endroits de la parcelle au moins 5 cicadelles sont observées, le risque est élevé.

Évaluation du risque :

Les conditions climatiques actuelles sont défavorables à l'activité des cicadelles (températures faibles).

📖 Consultez la fiche « [Cicadelle des céréales](#) » du Guide de l'Observateur

📖 Consultez la fiche « [Maladie des pieds chétifs](#) » du Guide de l'Observateur

• Limaces

Pas de dégâts signalés.

Période à risque : du semis à 3-4 feuilles (BBCH00 à 13-14).

Seuil indicatif de risque :

Avec piégeage : à partir de 20 limaces piégées par m² en une nuit (sans appât), le risque est élevé.
Sans piégeage : 20 % des feuilles attaquées.

Évaluation du risque :

Les températures actuellement en baisses sont un facteur limitant pour les limaces. Les derniers semis seront à surveiller attentivement et en particulier les semis les plus à risque (sols motteux, caillouteux, précédent colza...), en cas de redoux.

Le risque limace est un risque fortement lié à la parcelle et sa gestion est donc à adapter en fonction de l'historique de celle-ci et des facteurs agronomiques favorisants.

📖 Consultez la fiche « [Limaces](#) » du Guide de l'Observateur

• Autre bioagresseur

Des dégâts provoqués par des chenilles de **cirphis des prairies** (*Mythimna unipuncta*) sont signalés ponctuellement sur du blé, du triticale et des couverts végétaux constitués d'avoine, seigle et féverolle, entre Saint Palais et Sauveterre de Béarn (**Dpt 64**, communes de Camou, Andrein principalement). Cette chenille défoliatrice, principalement de graminées, fait habituellement des dégâts importants sur prairies (quasiment annuellement depuis 3-4 ans sur le département des Pyrénées-Atlantiques), mais cette année avec les températures inhabituelles de l'automne, des vols importants de papillons de cirphis ont eu lieu en octobre, engendrant, par la suite des chenilles, observées en grand nombre au mois de novembre sur des prairies mais pas seulement, ce qui n'est pas habituelle à cette période. Les dégâts observés sont une disparition complète des blés sur la partie colonisée par les chenilles et des défoliations importantes sur triticales et les graminées constituant les couverts végétaux (feuilles rongées jusqu'aux nervures). Ces dégâts ont été observés à la mi-novembre.



**Zone détruite d'une parcelle de blés,
par des chenilles de cirphis**
(Crédit Photo : T. Bareille, Lur Berri)



Vue rapprochée de la partie détruite
(Crédit Photo : T. Bareille, Lur Berri)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FREDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".